

OMPI



SCP/11/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 21 avril 2005

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS

Onzième session
Genève, 1^{er} et 2 juin 2005

ACCREDITATION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Bureau international

1. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP), à sa première session tenue à Genève du 15 au 19 juin 1998, a approuvé certaines questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur à un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées (voir le paragraphe 6 du document SCP/1/2).

2. Depuis lors, quatre nouvelles organisations non gouvernementales, à savoir le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle des activités de recherche-développement dans le secteur de la santé (MIHR), le Consumer Project on Technology (CPTech), le Consumers International (CI) et le Fridtjof Nansen Institute (FNI), ont fait part au Secrétariat de leur souhait d'obtenir le statut d'observateur pour les sessions à venir du SCP. Ces organisations ont transmis des informations les concernant, qui figurent dans l'annexe du présent document.

3. *Le SCP est invité à se prononcer sur la demande d'accréditation, en qualité d'observatrices, des organisations non gouvernementales désignées dans le présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

INFORMATIONS SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUPRÈS DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS DE L'OMPI

Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle des activités de recherche-développement
dans le secteur de la santé (MIHR)

Consumer Project on Technology (CPTech)

Consumers International (CI)

Fridtjof Nansen Institute (FNI)

CENTRE POUR LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR
DE LA SANTÉ (MIHR)

Historique

Le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle des activités de recherche-développement dans le secteur de la santé (MIHR) est une organisation à but non lucratif dont le statut d'œuvre de bienfaisance est enregistré au Royaume-Uni. Il a été créé par la Fondation Rockefeller à l'automne 2002 pour pallier des inéquités importantes, au niveau mondial, dans le domaine de la santé, et reçoit un appui supplémentaire du Ministère du développement international du Royaume-Uni, du Wellcome Trust et d'autres organismes publics ou privés. Il est géré par un conseil d'administration indépendant doté des compétences internationales nécessaires dans les domaines de la propriété intellectuelle, du transfert des techniques et de l'amélioration de la santé.

La philosophie du MIHR est

“de contribuer à un monde où l'administration éthique et la gestion créative de la propriété intellectuelle conduit à une amélioration de la santé des plus pauvres.”

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Centre for the Management of Intellectual Property
in Health Research and Development (MIHR)
Oxford Centre for Innovation
Mill Street
Oxford OX2 0JX
Royaume-Uni
Tél. : +44 1865 812 041
Mél. : rachelle.harris@mihhr.org
Site Web : www.mihhr.org

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

Le MIHR travaille avec des partenaires locaux pour renforcer les capacités de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de l'Amérique latine et met au point des programmes destinés à l'Afrique de l'Est et à l'Asie du Sud-Est. En outre, le MIHR travaille avec l'Association of University Technology Managers aux États-Unis d'Amérique et au Canada pour promouvoir la concession de licences dans les universités garantissant que des résultats à la fois économiques et sociaux peuvent être obtenus.

Nom et titre des représentants de l'organisation aux sessions du SCP en cas d'accréditation

- M. Richard Mahoney, directeur général par intérim
- M. Hugh Penfold, directeur du développement économique
- Mlle Rachelle Harris, responsable de la recherche-développement dans le secteur économique

Lien de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle

Le MIHR travaille en collaboration avec des gouvernements, des fondations, des entreprises, des instituts de recherche, des scientifiques et des personnes spécialisées dans le transfert de techniques en vue de promouvoir la gestion créatrice de la propriété intellectuelle aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. L'organisation a trois objectifs :

- formation et renforcement des capacités : contribuer à accroître les capacités de gestion de la propriété intellectuelle dans les pays développés et les pays en développement en vue d'assurer des prestations relevant du secteur public dans le domaine de la santé;
- diffusion de l'information : mettre au point et diffuser de l'information sur la gestion de la propriété intellectuelle, notamment sous la forme d'études de cas, de documents importants et de rapports sur des faits nouveaux récents;
- recherches sur la propriété intellectuelle : entreprendre des recherches sur les répercussions des politiques et des pratiques de propriété intellectuelle sur la mise à disposition actuelle et future de techniques sanitaires en faveur des défavorisés des pays en développement. Ces travaux peuvent servir à étayer la définition et la mise en œuvre de politiques reposant sur des observations factuelles.

CONSUMER PROJECT ON TECHNOLOGY (CPTech)

Le Consumer Project on Technology (CPTech) a été créé en 1995. Ses travaux portent essentiellement sur l'accès aux savoirs, les nouveaux types de mise au point de biens du savoir, y compris les nouvelles techniques médicales, le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, la protection des consommateurs et le développement. Le CPTech a des bureaux à Washington, à Genève et à Londres.

Le CPTech, qui mène ses activités sous la forme d'ateliers et de réunions, tient à jour des serveurs de liste lui permettant de diffuser des informations pertinentes, effectue des analyses critiques des politiques gouvernementales et internationales présentant un intérêt et fournit une assistance technique aux gouvernements, aux institutions des Nations Unies, aux ONG et à d'autres parties prenantes.

Le CPTech suit de près les délibérations à l'OMPI. Il a, par le passé, été accrédité auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et du Groupe de travail sur la réforme du PCT. Dans le domaine des brevets, le CPTech concentre actuellement ses efforts sur la concession de licences obligatoires, la gestion collective des droits attachés aux brevets, y compris l'utilisation de communautés de brevets pour élargir l'accès aux techniques médicales, la matière brevetable et la portée de cette dernière, les problèmes que posent les brevets aux fins des normes, les exceptions aux brevets sur des bases de données d'intérêt général, la transparence des brevets, la gestion des politiques de brevetabilité et les moyens d'éviter les empiétements abusifs sur le domaine public.

CONSUMERS INTERNATIONAL (CI)

INTRODUCTION

Consumers International (CI) appuie, relie et représente des groupes et des services de consommateurs dans le monde entier. Ses adhérents regroupent plus de 250 organismes réparties dans 115 pays. Environ les deux tiers de ces organismes membres se trouvent dans des pays en développement, le dernier tiers dans des pays industrialisés. Créée en 1960, cette organisation est indépendante et à but non lucratif. Elle ne s'aligne sur aucun parti politique ni sur aucune industrie, et ne bénéficie pas d'appui de ce genre. Elle est financée par les cotisations des organismes membres et par des subventions de fondations, de gouvernements et d'organes multilatéraux.

On trouvera dans la présente candidature l'historique et la structure de CI ainsi que des informations détaillées sur son intérêt pour les questions de propriété intellectuelle et sur les raisons de cet intérêt. On trouvera de plus amples renseignements sur CI sur son site Web, à l'adresse suivante : www.consumersinternational.org.

Activités de l'organisation

L'objectif de CI est de renforcer la démocratie et le bien-être de l'homme en appuyant le développement d'un mouvement des consommateurs puissant dans toutes les régions du monde et en veillant à ce que les intérêts des consommateurs soient représentés et pris en compte dans les organes internationaux décisionnels.

Pour atteindre le premier objectif, CI, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux en Malaisie, au Chili, au Zimbabwe et à Londres, effectue des recherches, facilite les partenariats et l'échange de l'information et fournit des informations, un enseignement, une formation, une assistance technique, des améliorations communautaires, des subventions d'amorçage et un appui à la mise au point de politiques.

Activités dans le domaine des politiques et liens avec les questions intéressant l'OMPI

CI travaille sur des projets devant permettre à des groupes de consommateurs ainsi qu'à des organismes de santé publique, de droits de l'homme et d'autres secteurs de la société civile de participer aux débats sur les droits de propriété intellectuelle et d'accroître la participation de ces groupes aux négociations commerciales importantes. CI suit les questions de propriété intellectuelle depuis plus d'une décennie et, par exemple, s'est opposé à l'incorporation de questions de propriété intellectuelle lors du cycle d'Uruguay ayant abouti à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) de 1994. CI fait campagne pour améliorer le régime commercial de la propriété intellectuelle et préconise d'autres mesures pour faire en sorte que les consommateurs, notamment les consommateurs démunis, tirent avantage des systèmes de propriété intellectuelle. À titre d'exemple de l'intérêt de CI pour la propriété intellectuelle, on peut citer l'atelier d'une demi-journée sur les droits de propriété intellectuelle aux fins de la réorganisation du régime international, qui a eu lieu au congrès mondial de 2003.

Au cours des dernières années, CI a aussi coordonné des travaux sur la propriété intellectuelle par l'intermédiaire de TransAtlantic Consumer Dialogue (TACD). CI assure le secrétariat de TACD, lieu d'échange d'organismes de consommateurs européens et américains créé pour mettre au point et adopter des recommandations communes à l'intention du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne et pour promouvoir les intérêts des consommateurs dans la politique commerciale transatlantique.

Le TACD, qui représente les consommateurs au niveau transatlantique, a des réunions et des communications régulières avec la Commission européenne et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Le TACD ne se contente pas de rencontrer les gouvernements en privé pour discuter de leurs préoccupations; il peut aussi compter sur la présence de fonctionnaires de la Communauté européenne et des États-Unis d'Amérique à ses conférences publiques.

Le TACD est doté d'un groupe de travail dynamique sur la propriété intellectuelle, qui a pour objectifs fondamentaux d'accroître l'engagement des consommateurs européens et américains dans la promotion de la création de biens publics et du renforcement du domaine public et d'encourager un système plus égal de gestion de la propriété intellectuelle dans les accords et régimes de commerce internationaux et bilatéraux.

Le TACD a organisé des ateliers sur le programme de travail de l'OMPI et la façon d'y faire participer les consommateurs (octobre 2003, à Lisbonne) et sur l'avenir de l'OMPI (septembre 2004), qui se sont tenus juste avant l'Assemblée générale de l'OMPI à Genève et ont permis de présenter des questions de propriété intellectuelle complexes au mouvement des consommateurs. L'OMPI a par le passé envoyé des orateurs à des conférences du TACD : Richard Owens (chef de la Division des techniques et de la gestion du commerce électronique relatif au droit d'auteur) et Philippe Baechtold (chef de la Section du droit des brevets) ont tous les deux participé aux conférences de Lisbonne (2003) et de Genève (2004) sur l'OMPI.

CI a actuellement le statut d'observateur de la catégorie A auprès de l'Organisation des Nations Unies et bénéficie régulièrement d'une accréditation pour les réunions de la CNUCED, de l'OMS, de la FAO, du PNUE, de la CDD et de l'UNESCO. CI bénéficie aussi du statut d'observateur officiel auprès de l'ISO et de la CEI.

FRIDTJOF NANSEN INSTITUTE (FNI)

La Fondation Fridtjof Nansen, à Polhøgda, a été créée en 1958 pour assumer la responsabilité des biens de Polhøgda et gérer ceux-ci et pour mener à bien ou appuyer des travaux de recherche en rapport avec les intérêts de Fridtjof Nansen. La fondation assume toujours cette responsabilité mais, en 1984, le conseil a décidé que l'organisme de recherche de la fondation deviendrait le Fridtjof Nansen Institute (FNI). Dans les années 60 et 70 du siècle dernier, les recherches à Polhøgda ont été axées sur le potentiel de coopération et de conflit dans les zones polaires. Les perspectives ont été progressivement élargies, et à partir de la mi-80, le dénominateur commun des travaux de recherche du FNI a été l'environnement international, la gestion des ressources et les politiques énergétiques ainsi que l'efficacité de la coopération internationale dans ces domaines. Dans ce cadre, l'institut a mis au point des compétences particulières applicables à un large éventail de thèmes et de questions. Le principal objectif est de recenser les intérêts, les institutions et les processus qui ont une incidence sur la gestion des ressources environnementales et naturelles, depuis le niveau mondial jusqu'au niveau local. L'institut participe à des travaux de recherche universitaires, à des travaux sous-traités et à des travaux de société de conseil ainsi qu'à des évaluations.

Les activités de recherche sont organisées selon les trois programmes suivants : le *programme d'études européennes sur l'environnement et l'énergie*, le *programme polaire* et le *programme sur les problèmes mondiaux liés à l'environnement et à la gestion des ressources*.

Le principal thème et l'objectif collectif du *programme sur les problèmes mondiaux liés à l'environnement et à la gestion des ressources* est l'étude de la façon dont la communauté internationale, par l'intermédiaire de régimes et d'organismes internationaux, est en mesure de faire face aux problèmes mondiaux liés à l'environnement et à la gestion des ressources. Un objectif important est de pouvoir formuler, sur la base des analyses menées à l'institut, des propositions concrètes d'amélioration du système. L'institut a des projets de recherche en cours dans le domaine de la diversité biologique, certains d'entre eux portant aussi précisément sur le lien entre les droits de propriété intellectuelle et la gestion de la diversité biologique. Trois projets en particulier sont axés sur les droits de propriété intellectuelle, à savoir le projet sur les droits de propriété intellectuelle sur les organismes vivants – vers un système *sui generis*, le projet sur une analyse juridique de l'utilisation du domaine public pour les ressources génétiques en Norvège, et le projet sur la protection juridique des droits sur des gènes animaux, des races animales et des savoirs connexes inédits : le cas de l'élevage de porcs.

À cet égard, il est fondamental pour les chercheurs travaillant dans ce domaine de suivre les travaux du *Comité permanent sur le droit des brevets*. M. Martin Bryde et M. Morten Walløe espèrent pouvoir participer aux sessions à venir de ce comité.

[Fin de l'annexe et du document]